

Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Porte-parole du Gouvernement

Paris, le 15 avril2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

_

Lutte contre Drosophila Suzukii de la cerise : la France, l'Italie et l'Espagne n'autoriseront pas le diméthoate

_

A la suite de la saisine de la Commission européenne par la France le 29 mars dernier sur les risques pour la consommation de denrées traitées avec du diméthoate, l'autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a conclu que les données ne sont pas suffisantes pour exclure clairement un risque pour la santé des consommateurs.

Lors de la discussion de ce jour à Bruxelles entre la Commission et les Etats membres, la France a rappelé sa position : protéger la santé des consommateurs sans faire courir aux producteurs le risque de distorsion de concurrence.

Au terme de l'échange au sein du comité européen de protection de la santé des végétaux, la France a confirmé aujourd'hui qu'elle ne délivrerait aucune dérogation pour l'utilisation du diméthoate pour protéger les cerises, tout comme l'ont également annoncé l'Italie et l'Espagne.

Stéphane LE FOLL a indiqué qu'il utiliserait par ailleurs une clause de sauvegarde nationale pour interdire la commercialisation en France de cerises provenant de pays utilisant le diméthoate.

Une délégation des représentants des producteurs de cerises sera reçue dès mardi au Ministère pour arrêter la stratégie de production pour cette campagne, en particulier les mesures concrètes de protection des cerises.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr